

de l'ordre du jour. Si le député veut bien présenter sa question par écrit, je me ferai un plaisir de lui fournir une réponse et de dissiper, je pense, certains malentendus.

L'INDUSTRIE

LE COMTÉ DE PICTOU (N.-É.)—DEMANDE DE
COMMANDES POUR LES ENTREPRISES
LOCALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le premier ministre peut-il nous dire s'il a reçu un télégramme de l'association des dirigeants industriels ou des syndicats du comté de Pictou qui demanderaient d'autres commandes pour les industries du comté? Dans le cas de l'affirmative, quelle mesure le gouvernement prend-il effectivement à cet égard?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je tiendrai cette question pour un préavis.

LE NATIONAL-CANADIEN

LE "MARITIME EXPRESS"—ABANDON DU SERVICE
DE LA CAFETERIA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports sait-il que le National-Canadien abandonne le service de la cafeteria du "Maritime Express" ce qui entraîne beaucoup d'inconvénients pour le public voyageur, la perte d'emplois en plein hiver et le bouleversement de plusieurs familles? Le ministre peut-il demander au National-Canadien de revenir sur sa décision?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je n'en savais rien, monsieur l'Orateur, mais je saisirai de la question la direction des chemins de fer Nationaux du Canada.

MONCTON, (N.-B.)—AUTRE DÉCLARATION AU
SUJET DES MISES À PIED

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je souhaite profiter de ce que j'ai la parole pour répondre à l'honorable représentant d'Assiniboia qui m'a demandé hier si je voudrais bien me renseigner pour savoir si la direction du National-Canadien avait ordonné de réduire arbitrairement de 5 p. 100 les dépenses dans la région de Moncton.

La direction m'informe qu'on n'a fixé aucun pourcentage de réduction. Comme les autres entreprises commerciales, le National-Canadien établit ses prévisions budgétaires

[L'hon. M. Nowlan.]

à l'égard des besoins de la Compagnie en les fondant sur un sommaire des estimations par région du trafic, de l'entretien nécessaire, du remplacement de matériel démodé, des dépenses d'équipement et ainsi de suite, et, bien entendu, tous les responsables font tous leurs efforts pour rester dans le cadre des estimations. Il s'agit simplement d'une des méthodes ordinaires de contrôle auxquelles recourt toute direction prudente.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

PRÉSUMÉE PROTESTATION CONTRE LA DEMANDE
D'UN PERMIS DE TÉLÉVISION POUR
EDMONTON

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a reçu, de la Chambre de Commerce de Flin Flon (Man.), un télégramme protestant contre la prétendue initiative de Radio-Canada qui a demandé un permis de télévision pour Edmonton, et proposant qu'on devrait d'abord songer aux régions plus éloignées du Canada qui auraient à aider à en payer les frais, et si le gouvernement songerait à formuler des observations en ce sens à Radio-Canada?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): La proposition de l'honorable député, invitant le gouvernement à formuler des observations à Radio-Canada, ne cadre guère avec certaines des critiques qu'il a faites dans le passé.

L'hon. M. Pickersgill: Le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de permettre à Radio-Canada de dicter au gouvernement ce que doit être le programme de dépense en immobilisations?

"SWAMP FOX"—DEMANDE DES RAISONS DE
L'ANNULATION DE L'ÉMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre du Revenu national une question fondée sur une foule de conversations et de commentaires très intéressants.

Le *Telegram* de Toronto, numéro du 12 février, signale que Radio-Canada a annulé l'émission "Swamp Fox" de Walt Disney, dont la vedette était tenue par Leslie Nielsen, frère de l'honorable député du Yukon qui aurait dit qu'on a d'abord pensé que Radio-Canada a supprimé l'émission, parce que l'ennemi y est appelé "torsys". Le ministre peut-il renseigner la Chambre sur les circonstances qui entourent cet incident "re-cursive".